

La lutte contre toutes les formes d'exclusion étant au coeur de l'action solidaire de la municipalité, la prise en compte des handicaps est à Pantin intégrée à tous les projets, notamment en matière de mobilité.

L'accessibilité en action

La simplification des déplacements pour les personnes en situation de handicap et l'accessibilité des bâtiments municipaux font l'objet à Pantin d'un dispositif d'accessibilité structuré et concerté :

- Un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE), élaboré en 2010, a permis de mettre en place un plan pluriannuel d'investissement de mise aux normes qui distingue notamment certaines voiries prioritaires.
- Ses objectifs sont de déterminer les travaux de mise en accessibilité, fixer les délais de réalisation ; prévoir les mesures concernant les règles de stationnement ; rappeler les bonnes pratiques en matière de signalisation des obstacles au déplacement.
- Une Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées, créée en 2007, se tient régulièrement et constitue un observatoire de l'accessibilité, permettant d'ajuster les politiques menées.
- Un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap), élaboré en 2016, permet, grâce à une programmation de travaux définis sur 9 ans, la mise en accessibilité des établissements municipaux recevant du public.

De façon plus globale, [la charte Ville-Handicap](#) (PDF), signée le 16 novembre 2005, fixe un cadre à l'action de la collectivité et de ses partenaires dans les domaines de l'accessibilité mais aussi de l'enfance et de l'éducation, de l'emploi, du logement, de l'accès à l'information et de la participation à la vie de la cité.

En chiffres

- Depuis 2016 : 100 000 à 150 000€ de budget annuel sont consacrés à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics et 500 000€ de budget annuel sont consacrés aux travaux de mise en accessibilité des bâtiments.
- environ 72 % de voirie accessible en 2018.
- 249 modules sonores présents, soit 29 carrefours /38 totalement équipés, en 2018.
- Les arrêts de bus sont tous accessibles sauf 1 arrêt dans le quartier des Courtillières, en attente des travaux de la nouvelle ludothèque-médiathèque (livraison en 2020).
- En 2018, les lignes de bus accessibles traversant Pantin sont les lignes 61, 134/234, 145, 147, 150, 152, 170, 249, 318, 330.
- 70 places de stationnement sont réparties sur l'ensemble de la ville, soit une moyenne de 1 place PMR (Personne à Mobilité Réduite) pour 50 places de stationnement.
- PAM93 : un service de transport collectifs à la demande destiné aux personnes en situation de handicap de la Seine-Saint-Denis.

84/88 avenue du Général Leclerc
93507 Pantin Cedex

 01 49 15 40 00

Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h30